

Département de la Moselle  
Arrondissement de Forbach  
Canton de Saint-Avold 1  
COMMUNE DE PORCELETTE

Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal  
en date 09/04/2015

N°10 /2015

Nombre de membres  
en exercice : 23  
présents : 20  
votants : 22

L'an deux mil quinze, le neuf du mois d'avril  
Le Conseil Municipal de la Commune de Porcellette s'est réuni  
en session ordinaire au lieu habituel, après convocation légale,  
sous la présidence de Monsieur Eddie MULLER, Maire.

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes CLEMENT Colette, SANTIN Fernande, DECHOUX Eliane, DECHOUX Marie-Claire, MEMBRE Josiane, PFLUMIO Rachel, OLIER Valérie, BAROTH Cosette, KOPP Angélique, GUERRIERO Marie-France et MELLARD Nicole.
- Et MM. MULLER Eddie, LOSSON Stéfán, KERN Lucien, TOUSSAINT Eric, GLOWACKI Francis, PLAGE Patrick, SCHNEIDER Christophe, MANGIN Michel, VOITELET Michel, THIEL Alain, MICK René, et BASTIEN Etienne

**Présents** : tous les membres sauf :

- Mme DECHOUX MARIE Claire qui donne procuration à Mme SANTIN Fernande
- et M. KERN Lucien qui donne procuration à M. LOSSON Stéfán

**Absent excusé** : M. TOUSSAINT Eric

Un scrutin a eu lieu et M. LOSSON Stéfán a été nommé secrétaire de séance

**01. OBJET** : approbation du compte rendu des délibérations du 12 janvier 2015.

Le procès-verbal du 12 janvier 2015 a été adopté à l'unanimité

Voix pour 22	Voix contre :	Abstention :
--------------	---------------	--------------

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme

Le Maire certifie que cette délibération a été affichée sur  
la porte de la Mairie le 13 /04/2015 et que la convocation  
du Conseil Municipal a été faite le 02/04/2015



le Maire  
Eddie MULLER

## INFORMATIONS

### Déclarations d'intention d'aliéner

M. le Maire fait part des déclarations d'intention d'aliéner reçues et mairie et dont la Commune n'a pas préemptée :

Nom du vendeur	Adresse du bien	Référence cadastrale	Superficie
M. et Mme BODZIUCH Jean	8 impasse des genêts	Section 14 parcelle n°197	9a 21ca
M. JACOB Cyril pour ½ indiv	113 rue de St Avold	Section 12 parcelle n°177	9a 98ca
Mme FIX Danielle	115 rue de Diesen	Section 29 parcelle n° 115/4	10a
	Grunhof	Section 29 parcelle n° 136/4	70a
	Grunhof	Section 29 parcelle n° 142/4	7a 90ca
	Grunhof	Section 29 parcelle n° 144/4	5a 80ca
MME KUHLMANN Carine	53 rue de Saint-Avold	Section 1 parcelle n°121	8a 15ca



Le Maire  
Eddie MULLER

**Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal  
en date 09/04/2015**

**Nombre de membres**

**en exercice** : 23 L'an deux mil quinze, le neuf du mois d'avril  
**présents** : 20 Le Conseil Municipal de la Commune de Porcellette s'est réuni  
en session ordinaire au lieu habituel, après convocation légale,  
**votants** : 22 sous la présidence de Monsieur Eddie MULLER, Maire.

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes CLEMENT Colette, SANTIN Fernande, DECHOUX Eliane, DECHOUX Marie-Claire, MEMBRE Josiane, PFLUMIO Rachel, OLIER Valérie, BAROTH Cosette, KOPP Angélique, GUERRIERO Marie-France et MELLARD Nicole.
- Et MM. MULLER Eddie, LOSSON Stéfan, KERN Lucien, TOUSSAINT Eric, GLOWACKI Francis, PLAGE Patrick, SCHNEIDER Christophe, MANGIN Michel, VOITELET Michel, THIEL Alain, MICK René, et BASTIEN Etienne

**Présents** : tous les membres sauf :

- Mme DECHOUX MARIE Claire qui donne procuration à Mme SANTIN Fernande
- et M. KERN Lucien qui donne procuration à M. LOSSON Stéfan

**Absent excusé** : M. TOUSSAINT Eric

Un scrutin a eu lieu et M. LOSSON Stéfan a été nommé secrétaire de séance

**2. OBJET : demande de prêt**

Vu la baisse conséquente de la DGF,  
Vu les remboursements tardifs du FCTVA,  
Vu le paiement à une date non connue des subventions accordées à la Commune par les diverses institutions,  
Vu les subventions escomptées si le programme « bibliothèque » démarre en 2014 et qui ne serait plus d'actualité en 2015/2015,  
Vu la nécessité de ne pas reporter les travaux prévus pour la bibliothèque et l'enfouissement des réseaux,  
Vu le taux historiquement bas des intérêts d'emprunts et après avis de Mme la Trésorière, la Commune a décidé d'avoir recours à un emprunt permettant de gérer deux grands chantiers simultanément, sans pour autant augmenter la pression fiscale sur les administrés,

M. le Maire rappelle que pour les besoins de financements des opérations d'investissements précitées, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 1.500.000€uros ;

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales, proposées par la Banque Postale, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

Voix pour : 18	Voix contre :	Abstentions : 04
----------------	---------------	------------------

- d'accepter l'offre de prêt ci-dessous :

**Article 1 : Principales caractéristiques de prêt:**

**Score Gissler** : 1A

**Suite de la délibération n°11/2015 Point 2. OBJET : demande de prêt**

**Montant du contrat de prêt** : 1 500 000, 00€

**Durée du contrat de prêt** : 14 ans

**Objet du contrat de prêt** : financer les investissements

**Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/06/2029**

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

**Montant** : 1 500 000€

**Versement des fonds** : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 12/05/2015 avec versement automatique à cette date

**Taux d'intérêt annuel** : taux fixe de 1,66%

**Base de calcul des intérêts** : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

**Echéances d'amortissement et d'intérêts** : périodicité trimestrielle

**Mode d'amortissement** : constant

**Remboursement anticipé** : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

**Commission**

**Commission d'engagement** : 0,20% du montant de prêt

**Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire**

Le Maire, représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit Ci-dessus à intervenir avec la Banque Postale, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme



le Maire  
Eddie MULLER

Le Maire certifie que cette délibération a été affichée sur la porte de la Mairie le 13/04/2015 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 02/04/2015

**Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal  
en date 09/04/2015**

**Nombre de membres**

**en exercice : 23**  
**présents : 20**  
**votants : 22**

L'an deux mil quinze, le neuf du mois d'avril  
Le Conseil Municipal de la Commune de Porcellette s'est réuni  
en session ordinaire au lieu habituel, après convocation légale,  
sous la présidence de Monsieur Eddie MULLER, Maire.

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes CLEMENT Colette, SANTIN Fernande, DECHOUX Eliane, DECHOUX Marie-Claire, MEMBRE Josiane, PFLUMIO Rachel, OLIER Valérie, BAROTH Cosette, KOPP Angélique, GUERRIERO Marie-France et MELLARD Nicole.
- Et MM. MULLER Eddie, LOSSON Stéfán, KERN Lucien, TOUSSAINT Eric, GLOWACKI Francis, PLAGE Patrick, SCHNEIDER Christophe, MANGIN Michel, VOITELET Michel, THIEL Alain, MICK René, et BASTIEN Etienne

**Présents** : tous les membres sauf :

- Mme DECHOUX MARIE Claire qui donne procuration à Mme SANTIN Fernande
- et M. KERN Lucien qui donne procuration à M. LOSSON Stéfán

**Absent excusé** : M. TOUSSAINT Eric

Un scrutin a eu lieu et M. LOSSON Stéfán a été nommé secrétaire de séance

**3.-OBJET : Taux des trois taxes locales 2015**

Considérant l'obligation du vote des taux des 3 taxes communales pour l'année 2015 à savoir : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti

Sur proposition du Maire et après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité

Voix pour : 22	Voix contre :	Abstention :
----------------	---------------	--------------

- de ne pas appliquer d'augmentation des taux en 2015 ; à savoir :

Type de taxe	Taux 2014	Taux 2015
Taxe d'Habitation	11,28% soit 309.749 €	11,28% soit 312.794€
Taxe sur le foncier (bâti)	2,51% soit 93.347 €	2,51% soit 94.953 €
Taxe sur le foncier non bâti	28,20% soit 12.436€	28,20% soit 12.549€
	415.532,00€	420.296,00€

- d'où un produit attendu de : 420.296,00 euros pour 2015
- d'autoriser le maire à entreprendre toutes les démarches administratives et financières et signer tous les documents nécessaires à l'application de la décision précitée.



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
pour extrait conforme  
Le Maire,  
Eddie MULLER

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché sur la porte de la Mairie le 13/04/2015 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 02/04/2015

**Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal en date 09/04/2015**

**Nombre de membres**

**en exercice : 23**  
**présents : 20**  
**votants : 22**

L'an deux mil quinze, le neuf du mois d'avril  
Le Conseil Municipal de la Commune de Porcellette s'est réuni  
en session ordinaire au lieu habituel, après convocation légale,  
sous la présidence de Monsieur Eddie MULLER, Maire.

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes CLEMENT Colette, SANTIN Fernande, DECHOUX Eliane, DECHOUX Marie-Claire, MEMBRE Josiane, PFLUMIO Rachel, OLIER Valérie, BAROTH Cosette, KOPP Angélique, GUERRIERO Marie-France et MELLARD Nicole.
- Et MM. MULLER Eddie, LOSSON Stéfán, KERN Lucien, TOUSSAINT Eric, GLOWACKI Francis, PLAGE Patrick, SCHNEIDER Christophe, MANGIN Michel, VOITELET Michel, THIEL Alain, MICK René, et BASTIEN Etienne

**Présents** : tous les membres sauf :

- Mme DECHOUX MARIE Claire qui donne procuration à Mme SANTIN Fernande
- et M. KERN Lucien qui donne procuration à M. LOSSON Stéfán

**Absent excusé** : M. TOUSSAINT Eric

Un scrutin a eu lieu et M. LOSSON Stéfán a été nommé secrétaire de séance

**4. OBJET : augmentation du tarif de l'eau**

Vu la délibération du 9 décembre 2012 décidant de modifier les tarifs sur l'eau,  
Vu l'augmentation des charges de fonctionnement des services de l'eau,  
Vu la nécessité de maintenir à niveau nos équipements d'alimentation et de distribution d'eau potable,  
Vu la nécessité de maintenir à niveau la capacité d'autofinancement du service de l'eau,  
Vu les travaux d'investissement qui devront être réalisés pour l'enfouissement des réseaux

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015

Voix pour : 22	Voix contre :	Abstention :
----------------	---------------	--------------

- D'augmenter le mètre cube d'eau de 0.03€ soit 0,95€ le m3 au lieu de 0,92€

**Rappels :**

- La location semestrielle du compteur : 2€
- Valeur 2015 des taxes et redevances reversées aux organismes par m3 d'eau consommés qui fixent leurs taux :  
- Agence de l'Eau Rhin Meuse : antipollution : 0,395€, prélèvement à la source : 0,052€ et modernisation des réseaux de Collecte : 0,274€
- SMIASB : assainissement : 1,65 €/m3)

- D'autoriser le maire à entreprendre toutes les démarches administratives et financières et signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus



pour extrait conforme  
Le Maire  
Eddie MULLER

Le Maire certifie que cette délibération a été affiché sur la porte de la Mairie le 13/04/2015 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 02/04/2015

## Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal en date 09/04/2015

## Nombre de membres

en exercice : 23  
présents : 20  
votants : 22

L'an deux mil quinze, le neuf du mois d'avril

Le Conseil Municipal de la Commune de Porcellette s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eddie MULLER, Maire.

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes CLEMENT Colette, SANTIN Fernande, DECHOUX Eliane, DECHOUX Marie-Claire, MEMBRE Josiane, PFLUMIO Rachel, OLIER Valérie, BAROTH Cosette, KOPP Angélique, GUERRIERO Marie-France et MELLARD Nicole.
- Et MM. MULLER Eddie, LOSSON Stéfan, KERN Lucien, TOUSSAINT Eric, GLOWACKI Francis, PLAGE Patrick, SCHNEIDER Christophe, MANGIN Michel, VOITELET Michel, THIEL Alain, MICK René, et BASTIEN Etienne

**Présents** : tous les membres sauf :

- Mme DECHOUX MARIE Claire qui donne procuration à Mme SANTIN Fernande
- et M. KERN Lucien qui donne procuration à M. LOSSON Stéfan

**Absent excusé** : M. TOUSSAINT Eric

Un scrutin a eu lieu et M. LOSSON Stéfan a été nommé secrétaire de séance

**5. OBJET : APPROBATION DU RESULTAT DE L'ADJUDICATION DE LA CHASSE COMMUNALE POUR LE LOT N° 2 DE 2015 -2024.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la procédure de mise en location de la chasse communale est arrivée à son terme.

Il rappelle que le lot n°1 a été attribué par convention de gré à gré à M. STOULIG Alain, domicilié à Longeville-les-Saint-Avold le 31 octobre 2014 au prix de 3 884,36€, soit 11,50€ l'are

Et que le lot n° 2 a fait l'objet d'une adjudication publique le 14 janvier 2015 pour une mise à prix de montant de 10€/ de l'are.

Il y a lieu de se prononcer sur le résultat de cette adjudication publique, au cours de laquelle ce lot a été adjugé à M. KREMER Guy, domicilié au 7 rue de Brest à 57880 HAM-SOUS-VARSBERG pour un montant annuel de 6 530€, soit 20,19€ l'are

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

Voix pour : 22	Voix contre :	Abstention :
----------------	---------------	--------------

- D'approuver le résultat de l'adjudication du 14 janvier 2015, à savoir : Attribution du lot N° 2 de la chasse communale d'une superficie de 323ha 45a dont 175ha07a de forêt, à Monsieur KREMER Guy
- D'autoriser le Maire à signer le bail avec M. KREMER Guy, pour la période du 2 février 2015 au 1<sup>er</sup> février 2024.

Il est également rappelé à l'assemblée que l'ONF devra s'acquitter de la somme de 229.23€ représentant la location des enclaves pour les deux lots.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme

Le Maire  
Eddie MULLER

le Maire certifie que cette délibération a été affichée sur la porte de la Mairie le 13/04/2015 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 02/04/2015

## Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal en date 09/04/2015

## Nombre de membres

en exercice : 23  
présents : 20  
votants : 22

L'an deux mil quinze, le neuf du mois d'avril

Le Conseil Municipal de la Commune de Porcellette s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eddie MULLER, Maire.

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes CLEMENT Colette, SANTIN Fernande, DECHOUX Eliane, DECHOUX Marie-Claire, MEMBRE Josiane, PFLUMIO Rachel, OLIER Valérie, BAROTH Cosette, KOPP Angélique, GUERRIERO Marie-France et MELLARD Nicole.
- Et MM. MULLER Eddie, LOSSON Stéfan, KERN Lucien, TOUSSAINT Eric, GLOWACKI Francis, PLAGE Patrick, SCHNEIDER Christophe, MANGIN Michel, VOITELET Michel, THIEL Alain, MICK René, et BASTIEN Etienne

**Présents** : tous les membres sauf :

- Mme DECHOUX MARIE Claire qui donne procuration à Mme SANTIN Fernande
- et M. KERN Lucien qui donne procuration à M. LOSSON Stéfan

**Absent excusé** : M. TOUSSAINT Eric

Un scrutin a eu lieu et M. LOSSON Stéfan a été nommé secrétaire de séance

**6. OBJET : Désignation de deux conseillers délégués et indemnités**

Vu la vice-présidence:

- De M. Francis GLOWACKI à la commission du CCAS, Social, Famille, et conseil communal des jeunes
- De M. Patrick PLAGE à la commission Emploi, commerces, entreprises, vie scolaire et périscolaire

Au vu des services en charge pour les deux intéressés et au vu des responsabilités engagées, il est nécessaire de mettre en place deux conseillers-délégués, M. Le Maire propose de les nommer et de leur octroyer 6% de l'indice 1015 représentant la somme brute de, 228.09€ et de les affilier à l'Ircantec.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident

Voix pour : 18	Voix contre :	Abstentions : 04
----------------	---------------	------------------

- De nommer MM Francis GLOWACKI et Patrick PLAGE, conseillers délégués, à compter du.....
- de leur verser l'indemnité précitée soit 6% de l'indice 1015
- de les affilier à l'IRCANTEC
- De prévoir les crédits nécessaires au BP 2015 de la Commune

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus



Pour extrait conforme

Le Maire  
Eddie MULLER

le Maire certifie que cette délibération a été affichée sur la porte de la Mairie le 13/04/2015 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 02/04/2015

## Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal en date 09/04/2015

## Nombre de membres

en exercice : 23  
présents : 19  
votants : 21

L'an deux mil quinze, le neuf du mois d'avril  
Le Conseil Municipal de la Commune de Porcellette s'est réuni  
en session ordinaire au lieu habituel, après convocation légale,  
sous la présidence de Monsieur Eddie MULLER, Maire.

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes CLEMENT Colette, SANTIN Fernande, DECHOUX Eliane, DECHOUX Marie-Claire, MEMBRE Josiane, PFLUMIO Rachel, OLIER Valérie, BAROTH Cosette, KOPP Angélique, GUERRIERO Marie-France et MELLARD Nicole.
- Et MM. MULLER Eddie, LOSSON Stéfán, KERN Lucien, TOUSSAINT Eric, GLOWACKI Francis, PLAGE Patrick, SCHNEIDER Christophe, MANGIN Michel, VOITELET Michel, THIEL Alain, MICK René, et BASTIEN Etienne

**Présents** : tous les membres sauf :

- Mme DECHOUX MARIE Claire qui donne procuration à Mme SANTIN Fernande
- et M. KERN Lucien qui donne procuration à M. LOSSON Stéfán

**Absent excusé** : M. TOUSSAINT Eric

Un scrutin a eu lieu et M. LOSSON Stéfán a été nommé secrétaire de séance

M. Eddie MULLER, quitte la séance au moment du vote des deux comptes administratifs

**7 (a) OBJET : Vote du compte administratif 2014 - Service des Eaux**

Mme DE SANTIS Joëlle, trésorière principale, comptable de la Commune de Porcellette, présente le compte administratif 2014 du Service des Eaux de la Commune, et M. Stefan LOSSON le propose au vote

Section d'exploitation :

- Recettes : 180.524,31€
- Dépenses : 136.853.71€

soit un excédent d'exploitation de 2014 de : 43.670,60€  
Excédent 2013 reporté : 27.005,82€

**Soit un excédent total d'exploitation de 70.676,42€**

Section d'investissement :

- Recettes : 101.892,10€
- Dépenses : 1.500,00€

Soit un excédent d'investissement 2014 de : 100.392,10€  
Excédent 2013 reporté : 75.978,82€

**Soit un excédent d'investissement de : 176.370,92€**

**Résultats de clôture du CA 2014 : excédent global de 247.047,34**

RAR 2015 (dépenses) : 10.400,00€

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

Voix pour : 22	Voix contre :	Abstention
----------------	---------------	------------

- d'approuver le compte administratif 2014, du service des eaux.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme



Le Maire  
Eddie MULLER

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 13/04/2015 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 02/04/2015

## Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal en date 09/04/2015

## Nombre de membres

en exercice : 23  
présents : 19  
votants : 21

L'an deux mil quinze, le neuf du mois d'avril  
Le Conseil Municipal de la Commune de Porcellette s'est réuni  
en session ordinaire au lieu habituel, après convocation légale,  
sous la présidence de Monsieur Eddie MULLER, Maire.

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes CLEMENT Colette, SANTIN Fernande, DECHOUX Eliane, DECHOUX Marie-Claire, MEMBRE Josiane, PFLUMIO Rachel, OLIER Valérie, BAROTH Cosette, KOPP Angélique, GUERRIERO Marie-France et MELLARD Nicole.
- Et MM. MULLER Eddie, LOSSON Stéfán, KERN Lucien, TOUSSAINT Eric, GLOWACKI Francis, PLAGE Patrick, SCHNEIDER Christophe, MANGIN Michel, VOITELET Michel, THIEL Alain, MICK René, et BASTIEN Etienne

**Présents** : tous les membres sauf :

- Mme DECHOUX MARIE Claire qui donne procuration à Mme SANTIN Fernande
- et M. KERN Lucien qui donne procuration à M. LOSSON Stéfán

**Absent excusé** : M. TOUSSAINT Eric

Un scrutin a eu lieu et M. LOSSON Stéfán a été nommé secrétaire de séance

M. Eddie MULLER, quitte la séance au moment du vote des deux comptes administratifs

**7(b). OBJET : Vote du compte administratif 2014 - Commune (budget principal)**

Mme DE SANTIS Joëlle, trésorière principale, comptable de la Commune de Porcellette, présente le compte administratif 2014 de la Commune, et M. Stefan LOSSON le propose au vote

Section de fonctionnement :

- Recettes : 1.916.552,77€
- Dépenses : 1.383.464,97€

soit un excédent de fonctionnement de 2014 de : 533.087,80€  
Excédent 2013 reporté : 152.593,28€

**Soit un excédent total de fonctionnement de : 685.681,08€**

Section d'investissement :

- Recettes : 856.221,09 €
- Dépenses : 1.439.701,07€

Soit un déficit d'investissement 2014 de : - 583.479,98€  
Excédent 2013 reporté : 522.717,63€  
**Soit un déficit 2014 d'investissement de : - 60.762,35€**

**Résultats de clôture du CA 2014 : excédent global de 624.918,73€**

RAR 2015 (recettes) : 514.598,00€  
RAR 2015 (dépenses) : 117.494,00€

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

Voix pour : 21	Voix contre :	Abstention
----------------	---------------	------------

- d'approuver le compte administratif 2014 de la Commune

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme



Le maire  
Eddie MULLER

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 13/04/2015 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 02/04/2015

Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal en date 09/04/2015

Nombre de membres

en exercice : 23
présents : 20
votants : 22

L'an deux mil quinze, le neuf du mois d'avril
Le Conseil Municipal de la Commune de Porcellette s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eddie MULLER, Maire.

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes CLEMENT Colette, SANTIN Fernande, DECHOUX Eliane, DECHOUX Marie-Claire, MEMBRE Josiane, PFLUMIO Rachel, OLIER Valérie, BAROTH Cosette, KOPP Angélique, GUERRIERO Marie-France et MELLARD Nicole.
Et MM. MULLER Eddie, LOSSON Stéfán, KERN Lucien, TOUSSAINT Eric, GLOWACKI Francis, PLAGE Patrick, SCHNEIDER Christophe, MANGIN Michel, VOITELET Michel, THIEL Alain, MICK René, et BASTIEN Etienne

Présents : tous les membres sauf :

- Mme DECHOUX MARIE Claire qui donne procuration à Mme SANTIN Fernande
et M. KERN Lucien qui donne procuration à M. LOSSON Stéfán

Absent excusé : M. TOUSSAINT Eric

Un scrutin a eu lieu et M. LOSSON Stéfán a été nommé secrétaire de séance

8. OBJET : comptes de gestions 2014.

Mme DE SANTIS Joëlle, trésorière principale, comptable de la Commune de Porcellette, présente les comptes de gestion 2014 de :

- la Commune
du Service des eaux

Monsieur le Maire propose d'adopter les comptes de gestion 2014 de Mme la trésorière dont les écritures sont conformes à la comptabilité administrative de la Commune

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

1) d'approuver à l'unanimité le compte de gestion 2014 de la Commune :

Table with 3 columns: Voix pour : 22, Voix contre : , Abstention

2) d'approuver à l'unanimité le compte de gestion 2014 du Service des Eaux,

Table with 3 columns: Voix pour : 22, Voix contre : , Abstention

qui sont visés et certifiés conformes par l'ordonnateur et n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché sur la porte de la Mairie le 13/04/2015 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 02/04/2015

le Maire
Eddie MULLER



Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal en date 09/04/2015

Nombre de membres

en exercice : 23
présents : 20
votants : 22

L'an deux mil quinze, le neuf du mois d'avril
Le Conseil Municipal de la Commune de Porcellette s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eddie MULLER, Maire.

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes CLEMENT Colette, SANTIN Fernande, DECHOUX Eliane, DECHOUX Marie-Claire, MEMBRE Josiane, PFLUMIO Rachel, OLIER Valérie, BAROTH Cosette, KOPP Angélique, GUERRIERO Marie-France et MELLARD Nicole.
Et MM. MULLER Eddie, LOSSON Stéfán, KERN Lucien, TOUSSAINT Eric, GLOWACKI Francis, PLAGE Patrick, SCHNEIDER Christophe, MANGIN Michel, VOITELET Michel, THIEL Alain, MICK René, et BASTIEN Etienne

Présents : tous les membres sauf :

- Mme DECHOUX MARIE Claire qui donne procuration à Mme SANTIN Fernande
et M. KERN Lucien qui donne procuration à M. LOSSON Stéfán

Absent excusé : M. TOUSSAINT Eric

Un scrutin a eu lieu et M. LOSSON Stéfán a été nommé secrétaire de séance

9 (a) OBJET : Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014- Service d'Eau Potable

Le Conseil Municipal sous la Présidence de M. Eddie MULLER, Maire, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014 le 09/04/2015, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 70.676,42 €
un excédent d'investissement de : 176.370,92€

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

Table with 3 columns: Voix pour : 22, Voix contre : , Abstention

- d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

Table with header 'AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014 SERVICE DES EAUX' and rows for 'Résultat de l'exercice : Excédent Inv. 001 : 176.370,92€€ Euros Déficit', 'A) EXCEDENT AU 31.12.2014', and 'B) DEFICIT AU 31.12.2014'.

- d'autoriser M. le maire à entreprendre toutes les démarches administratives et financières et signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions prises.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.



Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Eddie MULLER

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché sur la porte de la Mairie le 13/04/2015 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 02/04/2015

## Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal en date 09/04/2015

Nombre de membres  
en exercice : 23  
présents : 20  
votants : 22

L'an deux mil quinze, le neuf du mois d'avril  
Le Conseil Municipal de la Commune de Porcellette s'est réuni  
en session ordinaire au lieu habituel, après convocation légale,  
sous la présidence de Monsieur Eddie MULLER, Maire.

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes CLEMENT Colette, SANTIN Fernande, DECHOUX Eliane, DECHOUX Marie-Claire, MEMBRE Josiane, PFLUMIO Rachel, OLIER Valérie, BAROTH Cosette, KOPP Angélique, GUERRIERO Marie-France et MELLARD Nicole.
- Et MM. MULLER Eddie, LOSSON Stéfan, KERN Lucien, TOUSSAINT Eric, GLOWACKI Francis, PLAGÉ Patrick, SCHNEIDER Christophe, MANGIN Michel, VOITELET Michel, THIEL Alain, MICK René, et BASTIEN Etienne

**Présents** : tous les membres sauf :

- Mme DECHOUX MARIE Claire qui donne procuration à Mme SANTIN Fernande
- et M. KERN Lucien qui donne procuration à M. LOSSON Stéfan

**Absent excusé** : M. TOUSSAINT Eric

Un scrutin a eu lieu et M. LOSSON Stéfan a été nommé secrétaire de séance

**9b) OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 BUDGET COMMUNAL**

Le Conseil Municipal sous la Présidence de M. Eddie MULLER, Maire, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014 le 09/04/2015, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **685.681,08 Euros**
- un déficit d'investissement de : **60.762,35Euros**

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

Voix pour : 22	Voix contre :	Abstention :
----------------	---------------	--------------

- d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014 BUDGET COMMUNAL**

Résultat de l'exercice : Déficit Inv. : 60.762,35 Euros  
Excédent Inv: 0,00 €

**A) EXCEDENT AU 31.12.2014**

- Exécution du virement à la section d'investissement – compte 001 :
- Affectation complémentaire en réserve - compte 1068 :
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) 002 : 685.681.08 Euros

**B) DEFICIT au 31.12.2014**

- Déficit à reporter compte 001 : 60.762,35€

- d'autoriser M. le maire à entreprendre toutes les démarches administratives et financières et signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
Eddie MULLER



Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la Mairie le 13/04/2015 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 02/04/2015

## Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal en date 09/04/2015

Nombre de membres  
en exercice : 23  
présents : 20  
votants : 22

L'an deux mil quinze, le neuf du mois d'avril  
Le Conseil Municipal de la Commune de Porcellette s'est réuni  
en session ordinaire au lieu habituel, après convocation légale,  
sous la présidence de Monsieur Eddie MULLER, Maire.

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes CLEMENT Colette, SANTIN Fernande, DECHOUX Eliane, DECHOUX Marie-Claire, MEMBRE Josiane, PFLUMIO Rachel, OLIER Valérie, BAROTH Cosette, KOPP Angélique, GUERRIERO Marie-France et MELLARD Nicole.
- Et MM. MULLER Eddie, LOSSON Stéfan, KERN Lucien, TOUSSAINT Eric, GLOWACKI Francis, PLAGÉ Patrick, SCHNEIDER Christophe, MANGIN Michel, VOITELET Michel, THIEL Alain, MICK René, et BASTIEN Etienne

**Présents** : tous les membres sauf :

- Mme DECHOUX MARIE Claire qui donne procuration à Mme SANTIN Fernande
- et M. KERN Lucien qui donne procuration à M. LOSSON Stéfan

**Absent excusé** : M. TOUSSAINT Eric

Un scrutin a eu lieu et M. LOSSON Stéfan a été nommé secrétaire de séance

**10 (a) - OBJET : Vote du Budget Primitif 2015 du Service des Eaux**

Après présentation du BP2015 du Service des Eaux par Mme la trésorière, le maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter celui-ci :

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

Voix pour : 22	Voix contre :	Abstention :
----------------	---------------	--------------

1.- d'adopter le BP 2015 du Service des Eaux avec reprise des résultats du Compte Administratif 2014 voté le 09/04/2015, par chapitre qui lui a été soumis et qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section d'exploitation : 244.576,42 €
- Section d'investissement : 290.180.34€

2.- d'autoriser M. le maire à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer tous les documents nécessaires à la réalisation du Budget Primitif 2015 de la Commune dans la limite des crédits votés, et si besoin les virements de crédits nécessaires tout au long de l'exercice 2015

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme



Le Maire,  
Eddie MULLER

Le Maire certifie que cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 13/04/2015 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 02/04/2015

## Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal en date 09/04/2015

## Nombre de membres

en exercice : 23  
présents : 20  
votants : 22

L'an deux mil quinze, le neuf du mois d'avril  
Le Conseil Municipal de la Commune de Porcellette s'est réuni  
en session ordinaire au lieu habituel, après convocation légale,  
sous la présidence de Monsieur Eddie MULLER, Maire.

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes CLEMENT Colette, SANTIN Fernande, DECHOUX Eliane, DECHOUX Marie-Claire, MEMBRE Josiane, PFLUMIO Rachel, OLIER Valérie, BAROTH Cosette, KOPP Angélique, GUERRIERO Marie-France et MELLARD Nicole.
- Et MM. MULLER Eddie, LOSSON Stéfán, KERN Lucien, TOUSSAINT Eric, GLOWACKI Francis, PLAGE Patrick, SCHNEIDER Christophe, MANGIN Michel, VOITELET Michel, THIEL Alain, MICK René, et BASTIEN Etienne

Présents : tous les membres sauf :

- Mme DECHOUX MARIE Claire qui donne procuration à Mme SANTIN Fernande
- et M. KERN Lucien qui donne procuration à M. LOSSON Stéfán

Absent excusé : M. TOUSSAINT Eric

Un scrutin a eu lieu et M. LOSSON Stéfán a été nommé secrétaire de séance

**10. (b)OBJET : Vote du Budget Primitif 2015 de la Commune**

Après présentation du BP 2015 de la Commune par Mme la trésorière, Monsieur le maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter le Budget Primitif 2015 de la Commune :

Après délibération, les membres du conseil municipal décident :

Voix pour : 18	Voix contre	Abstentions : 04
----------------	-------------	------------------

1.- d'adopter le BP 2015 de la Commune avec reprise des résultats du Compte Administratif 2014 voté le 09/04/2015, par chapitre qui lui a été soumis et qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 2.286.525,08€
- Section d'investissement : 3.161.484,95€

2.- d'autoriser M. le maire à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer tous les documents nécessaires à la réalisation du Budget Primitif 2015 de la Commune dans la limite des crédits votés, et si besoin les virements de crédits nécessaires tout au long de l'exercice 2015.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme



le Maire

Eddie MULLER

Le Maire certifie que cette délibération a été affichée sur la porte de la Mairie le 13/04/2015 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 02/04/2015

## Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal en date 09/04/2015

## Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal en date 09/04/2015

## Nombre de membres

en exercice : 23  
présents : 20  
votants : 22

L'an deux mil quinze, le neuf du mois d'avril  
Le Conseil Municipal de la Commune de Porcellette s'est réuni  
en session ordinaire au lieu habituel, après convocation légale,  
sous la présidence de Monsieur Eddie MULLER, Maire.

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes CLEMENT Colette, SANTIN Fernande, DECHOUX Eliane, DECHOUX Marie-Claire, MEMBRE Josiane, PFLUMIO Rachel, OLIER Valérie, BAROTH Cosette, KOPP Angélique, GUERRIERO Marie-France et MELLARD Nicole.
- Et MM. MULLER Eddie, LOSSON Stéfán, KERN Lucien, TOUSSAINT Eric, GLOWACKI Francis, PLAGE Patrick, SCHNEIDER Christophe, MANGIN Michel, VOITELET Michel, THIEL Alain, MICK René, et BASTIEN Etienne

Présents : tous les membres sauf :

- Mme DECHOUX MARIE Claire qui donne procuration à Mme SANTIN Fernande
- et M. KERN Lucien qui donne procuration à M. LOSSON Stéfán

Absent excusé : M. TOUSSAINT Eric

Un scrutin a eu lieu et M. LOSSON Stéfán a été nommé secrétaire de séance

**11. OBJET : demande de subvention de l'Ecole Primaire pour une classe découverte**

Vu la demande de M.METZINGER Directeur du groupe scolaire sollicitant une aide financière pour la classe découverte pour la classe de CE2

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

Voix pour : 22	Voix contre :	Abstentions :
----------------	---------------	---------------

- D'octroyer/ ne pas octroyer une subvention exceptionnelle de 90€ par enfant pour la classe découverte représentant la somme de 1.800€ pour les 20 élèves
- D'autoriser le maire à entreprendre toutes les démarches administratives et financières et signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus



Pour extrait conforme

Le Maire  
Eddie MULLER

Le Maire certifie que cette délibération a été affichée sur la porte de la Mairie le 13/04/2015 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 02/04/2015



**Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**  
**Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal en date 09/04/2015**

**Nombre de membres**

**en exercice** : 23  
**présents** : 20  
**votants** : 22

L'an deux mil quinze, le neuf du mois d'avril  
 Le Conseil Municipal de la Commune de Porcellette s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eddie MULLER, Maire.

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes CLEMENT Colette, SANTIN Fernande, DECHOUX Eliane, DECHOUX Marie-Claire, MEMBRE Josiane, PFLUMIO Rachel, OLIER Valérie, BAROTH Cosette, KOPP Angélique, GUERRIERO Marie-France et MELLARD Nicole.
- Et MM. MULLER Eddie, LOSSON Stéfán, KERN Lucien, TOUSSAINT Eric, GLOWACKI Francis, PLAGE Patrick, SCHNEIDER Christophe, MANGIN Michel, VOITELET Michel, THIEL Alain, MICK René, et BASTIEN Etienne

**Présents** : tous les membres sauf :

- Mme DECHOUX MARIE Claire qui donne procuration à Mme SANTIN Fernande
- et M. KERN Lucien qui donne procuration à M. LOSSON Stéfán

**Absent excusé** : M. TOUSSAINT Eric

Un scrutin a eu lieu et M. LOSSON Stéfán a été nommé secrétaire de séance

**12 OBJET : Convention portant sur l'instruction des dossiers d'autorisation d'urbanisme (choix et convention)**

A partir de juillet 2015, la DDT (Direction Départementale des Territoires) service de l'Etat, se désengagera de sa mission d'instruction des permis de construire.

Ainsi les communes devront assurer elles-mêmes cette compétence ou la confier à une structure intercommunale.

Vu les dispositions de l'article L 422-1 du Code de l'Urbanisme,

Le maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes du Pays Naborien ne pourra instruire les autorisations d'urbanisme de la commune que si cette dernière en délègue la compétence à la CCPN

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

Voix pour : 22	Voix contre :	Abstention :
----------------	---------------	--------------

- ,de transférer au maire la compétence pour la délivrance des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol à partir d 2015, le maire signera les actes au nom de la commune.
- D'autoriser le Maire à signer la convention cadre jointe en annexe à la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.  
 Pour extrait conforme,



Le Maire,  
 Eddie MULLER

Le Maire certifie que cette délibération a été affichée sur la porte de la Mairie le 13/04/2015 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 02/04/2015

**Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**  
**en date 09/04/2015**  
**Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal en date 09/04/2015**

**Nombre de membres**

**en exercice** : 23  
**présents** : 20  
**votants** : 22

L'an deux mil quinze, le neuf du mois d'avril  
 Le Conseil Municipal de la Commune de Porcellette s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eddie MULLER, Maire.

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes CLEMENT Colette, SANTIN Fernande, DECHOUX Eliane, DECHOUX Marie-Claire, MEMBRE Josiane, PFLUMIO Rachel, OLIER Valérie, BAROTH Cosette, KOPP Angélique, GUERRIERO Marie-France et MELLARD Nicole.
- Et MM. MULLER Eddie, LOSSON Stéfán, KERN Lucien, TOUSSAINT Eric, GLOWACKI Francis, PLAGE Patrick, SCHNEIDER Christophe, MANGIN Michel, VOITELET Michel, THIEL Alain, MICK René, et BASTIEN Etienne

**Présents** : tous les membres sauf :

- Mme DECHOUX MARIE Claire qui donne procuration à Mme SANTIN Fernande
- et M. KERN Lucien qui donne procuration à M. LOSSON Stéfán

**Absent excusé** : M. TOUSSAINT Eric

Un scrutin a eu lieu et M. LOSSON Stéfán a été nommé secrétaire de séance

**13. OBJET : création administrative d'un CCAS et nomination des membres.**

Suite à la réhabilitation de l'annexe de la Mairie, qui est destinée à accueillir un CCAS, il convient au Conseil municipal de créer administrativement le CCAS de la Commune de Porcellette, de fixer le nombre de ses membres et de les nommer au sein du conseil municipal

Monsieur le Maire sollicite donc le conseil municipal pour nommer 4 membres du CCAS faisant partie du Conseil, et propose 4 noms de conseillers municipaux faisant partie de la commission CCAS -Social-Famille et Conseil Communal des Jeunes à savoir : MM. Francis GLOWACKI Francis, Patrick PLAGE, Michel MANGIN et Mme Rachel PFUMIO. Le Maire étant Président de droit du CCAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Voix pour : 18	Voix contre :	Abstention : 04
----------------	---------------	-----------------

- D'accepter la création administrative du CCAS de Porcellette,
- de fixer à **8 les membres en plus du Maire Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS** - dont 4 conseillers municipaux et 4 membres extérieurs nommés par le Maire
- de nommer : MM. Francis GLOWACKI ,Patrick PLAGE, Michel MANGIN et Mme Rachel PFUMIO, comme représentants du Conseil Municipal et le Maire étant Président de droit du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.  
 Pour extrait conforme,



Le Maire,  
 Eddie MULLER

Le Maire certifie que cette délibération a été affichée sur la porte de la Mairie le 13/04/2015 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 02/04/2015

Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal en date du

## Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal en date 09/04/2015

## Nombre de membres

en exercice : 23  
présents : 20  
votants : 22

L'an deux mil quinze, le neuf du mois d'avril

Le Conseil Municipal de la Commune de Porcellette s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eddie MULLER, Maire.

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes CLEMENT Colette, SANTIN Fernande, DECHOUX Eliane, DECHOUX Marie-Claire, MEMBRE Josiane, PFLUMIO Rachel, OLIER Valérie, BAROTH Cosette, KOPP Angélique, GUERRIERO Marie-France et MELLARD Nicole.
- Et MM. MULLER Eddie, LOSSON Stéfán, KERN Lucien, TOUSSAINT Eric, GLOWACKI Francis, PLAGE Patrick, SCHNEIDER Christophe, MANGIN Michel, VOITELET Michel, THIEL Alain, MICK René, et BASTIEN Etienne

Présents : tous les membres sauf :

- Mme DECHOUX MARIE Claire qui donne procuration à Mme SANTIN Fernande
- et M. KERN Lucien qui donne procuration à M. LOSSON Stéfán

Absent excusé : M. TOUSSAINT Eric

Un scrutin a eu lieu et M. LOSSON Stéfán a été nommé secrétaire de séance

**14. OBJET : Convention avec Conseil Général de la Moselle pour la mise à disposition de locaux pour l'assistante sociale.**

M. le Maire informe l'assemblée que l'assistante sociale du Conseil général de la Moselle tient régulièrement des permanences dans les locaux du CCAS de l'annexe de la mairie

Aussi, convient-il de signer une convention avec le Conseil Général de la Moselle

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

Voix pour : 22	Voix contre :	Abstention :
----------------	---------------	--------------

- D'autoriser le Maire, Président du CCAS de signer la convention jointe en annexe de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
Eddie MULLER

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché sur la porte de la Mairie le 13/04/2015 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 02/04/2015

Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal en date 09/04/2015

## Nombre de membres

en exercice : 23  
présents : 20  
votants : 22

L'an deux mil quinze, le neuf du mois d'avril

Le Conseil Municipal de la Commune de Porcellette s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eddie MULLER, Maire.

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes CLEMENT Colette, SANTIN Fernande, DECHOUX Eliane, DECHOUX Marie-Claire, MEMBRE Josiane, PFLUMIO Rachel, OLIER Valérie, BAROTH Cosette, KOPP Angélique, GUERRIERO Marie-France et MELLARD Nicole.
- Et MM. MULLER Eddie, LOSSON Stéfán, KERN Lucien, TOUSSAINT Eric, GLOWACKI Francis, PLAGE Patrick, SCHNEIDER Christophe, MANGIN Michel, VOITELET Michel, THIEL Alain, MICK René, et BASTIEN Etienne

Présents : tous les membres sauf :

- Mme DECHOUX MARIE Claire qui donne procuration à Mme SANTIN Fernande
- et M. KERN Lucien qui donne procuration à M. LOSSON Stéfán

Absent excusé : M. TOUSSAINT Eric

Un scrutin a eu lieu et M. LOSSON Stéfán a été nommé secrétaire de séance

**15. OBJET : Création d'une agence postale communale et signature d'une convention**

Après avoir évoqué les précédentes rencontres avec la Poste depuis plusieurs années, les nombreuses discussions, et les modifications d'horaires qui s'en suivirent, M. le Maire rappelle que La Poste a souhaité le rencontrer afin de statuer sur le devenir du bureau de Porcellette, à compter de 2015

M. le Maire précise qu'une importante diminution des horaires d'ouverture risque d'engendrer, à court terme, la fermeture définitive du bureau de poste. Elle propose, après avoir rappelé son attachement à la présence postale en commune rurale, de conclure une convention de 9 ans avec le Groupe La Poste afin de créer une agence postale communale, seule alternative à la fermeture programmée du bureau de poste, sur la base de versement de 1.000€ par mois par la poste à la Commune

Considérant qu'il convient, dans l'intérêt général, de veiller au maintien du service public postal sur la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

Voix pour : 22	Voix contre :	Abstention :
----------------	---------------	--------------

- Accepte la convention relative à la création et l'organisation d'une agence postale communale, jointe en annexe de la présente délibération
- précise que la convention est conclue avec la Poste pour une durée de 9 ans,
- autorise Le Maire à signer la convention avec le Groupe la Poste

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché sur la porte de la Mairie le 13/04/2015 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 02/04/2015



le Maire

Eddie MULLER